

Marseille

AGRICULTURE URBAINE

Créer 20 hectares de terres agricoles

L.M.



Des zones à urbaniser deviendraient zones agricoles à Château-Gombert, aux Caillols et aux Camoins. - / PHOTO A.T.

C'est depuis la ferme urbaine de Terre de Mars, à Sainte-Marthe (14^e), que le maire PS Benoît Payan avait annoncé la volonté municipale de transformer des zones à urbaniser en zones agricoles (*notre édition du 26 janvier*). "Marseille compte 239 hectares de terrains agricoles qu'on peut récupérer", avait alors rappelé Aïcha Sif, l'adjointe à l'agriculture urbaine. Hier, elle a acté la proposition de création de plusieurs parcelles à Château-Gombert (13^e), aux Camoins (11^e) et aux Caillols (12^e) pour un total de 20 hectares de terres agricoles dans la modification du PLUI. "Cela signifie que des agriculteurs en attente de foncier vont pouvoir s'installer et développer une production en circuit court, explique-t-elle. Ouvrir des terres agricoles en pied d'immeuble, c'est développer la nature en ville et offrir à la fois un vecteur de lien social, d'éducation à l'environnement et de lutte contre la précarité alimentaire." Et ce n'est qu'un début. "Une seule modification du PLUI est possible par an, mais l'objectif est d'augmenter l'effort encore l'an prochain", précise Mathilde Chaboche. Deux grands périmètres d'attente qui gèlent tout programme pendant cinq ans ont aussi été proposés dans les secteurs de Château-Gombert, Saint-Mitre et des Paraniques, ainsi qu'aux Caillols. "Mais, tempère Laure-Agnès Caradec, il va falloir vérifier le potentiel agronomique de ces terres, et surtout, s'assurer qu'il n'y a pas d'autres enjeux environnementaux dans le PLUI. Aux Caillols, par exemple, la zone que la Ville veut transformer en zone agricole fait l'objet d'un emplacement réservé pour prolonger le tramway. Cela mérite discussion avec la Métropole, compétente en matière de transports, et le maire du secteur, favorable à ce prolongement."